



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 Juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 06 Juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absents : Mme Claudine VERDONCK, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RAINON, Mme Martine BARRÉ, absente excusée ayant donné pouvoir à M. Marc BOUTILLET et M. Jean-Louis DUTEL, absent excusé ayant donné pouvoir à M. Fabien VERNON.

Quorum : 7 membres

Secrétaire de séance : M. Fabien VERNON

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2 (Facture EVEA : travaux supplémentaires chemin de Livry),
- Décision modificative n°3 (Facture CITEOS : plus-value),
- Remboursement de frais M. Fabien VERNON concernant l'achat de ruban réfléchissant,
- Validation des devis pour l'ajout de trois caméras de vidéoprotection (2 à la salle polyvalente et 1 au city stade),
- Demande de modification du dossier de subvention au titre du plan régional (Grand Est) de soutien des collectivités aux usages numériques – ajout de trois caméras pour la vidéoprotection,
- Demande de modification du dossier de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 concernant l'ajout de trois caméras pour la vidéoprotection,
- Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),
- Choix et signature convention de service commun réactualisée avec la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- Numérisation des actes d'état civil : validation du devis,
- Décision modificative n°4 (en cas de validation du devis pour la numérisation des actes d'état civil).

Séance ouverte à 18h36

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- D'accepter le virement de crédits suivant afin de payer la facture de la société EVEA concernant les travaux de voirie (Chemins Villers-Marmery vers les Petites Loges et

du bas de la voie des puits) et à l'actualisation des prix concernant les travaux Chemin de Livry :

- - 19 740.00€ à l'article 615231 « Entretien, réparations voiries »
 - + 19 740.00€ au 2152 « Installations de voirie » opération n°1056 « Travaux de voirie »
- D'accepter le virement de crédits concernant les plus-values dans le cadre de la création d'un système de vidéoprotection. La société CITEOS a dû modifier une des caméras (caserne des pompiers) et effectuer des travaux au niveau de la haie de la déchetterie pour pouvoir se brancher, à savoir :
- - 2 600.00€ à l'article 615228 « Entretien, réparations autres bâtiments »
 - + 2 600.00€ au 2152 « installations de voirie » opération n°1078 « vidéoprotection »
- D'annuler le point concernant le remboursement de M. Fabien VERNON (achat ruban réfléchissant). M. Fabien VERNON ne souhaite pas être remboursé.
- De reporter au prochain conseil les points suivants :
- Validation des devis pour l'ajout de trois caméras de vidéoprotection (2 à la salle polyvalente et 1 au city stade),
 - Demande de modification du dossier de subvention au titre du plan régional (Grand Est) de soutien des collectivités aux usages numériques – ajout de trois caméras pour la vidéoprotection,
 - Demande de modification du dossier de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 concernant l'ajout de trois caméras pour la vidéoprotection,
 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),
- De choisir une convention de service commun réactualisée sans dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.
- De valider le devis concernant la numérisation des registres d'état civil (reconnaissance, naissances, mariages, décès et transcriptions) par la société JVS pour un montant de 2 578.26€ HT soit 3 093.91€ TTC.
- D'accepter le virement de crédits concernant la numérisation des actes d'état civil,
- - 3 100.00€ à l'article 615228 « Entretien, réparations autres bâtiments »
 - + 3 100.00€ au 2135 « installations générales, agencements » opération n°1076 « Achat matériel Secrétariat de mairie »

Séance levée à 21h20

